

**MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS**

Département de la Haute-Savoie

Arrondissement de Bonneville

Canton du Mont Blanc

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le huit octobre à dix-neuf trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué le deux octobre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Madame Marie-Christine DAYVE, Messieurs Bernard SEJALON, Michel STROPIANO, Madame Monique RACT, Messieurs Patrice BIBIER-COCATRIX, Gabriel GRANDJACQUES, Madame Corinne GROSSET-BOURBANGE, Messieurs Alain DELACHAT, Lionel CANON, Mesdames Déborah TARABUSO, Amandine ROSSET, Monsieur Clément BERRUX, Mesdames Claudette ABBE-DAVOINE, Stacy LOPEZ, Monsieur Julien AUFORT, Madame Aurélie BIBOLLET, Messieurs Daniel DENERI, Julien LEBEY, Rémi BOUTROIS, Bruno VICTOR-EUGENE, Cyrille du PELOUX de SAINT-ROMAIN, Madame Valérie ROBIN, Monsieur Philippe APPLAGNAT-TARTET.

Etaient absentes et avaient donné pouvoir :

Madame Nadine CHAMBEL à Madame Monique RACT
Madame Véronique CLEVY à Monsieur Michel STROPIANO
Madame Sandrine FOURNIER à Monsieur Bernard SEJALON
Madame Corinne LECORCHEY-DECARROZ à Madame Déborah TARABUSO
Madame Lynda VANDELANOITTE à Madame Claudette ABBE-DAVOINE

Les procès-verbaux des conseils municipaux des 10 septembre et 22 septembre 2025 sont soumis à approbation. Aucune observation n'étant formulée, ils sont arrêtés à l'UNANIMITE.

Il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales. Ce vote a lieu à bulletins secrets conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération n°2020/068 du 24 mai 2020. Monsieur Clément BERRUX est candidat. Il est élu à l'UNANIMITE.

n°2025/205**COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES – CULTURE ET PATRIMOINE****Objet : PROGRAMMATION DE L'OPERA ITINERANT 2026 – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AFFERENTE – DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 24
Pouvoirs : 5
Votants : 29

Délibération télétransmise le : 10 octobre 2025

Mise en ligne du 13 octobre au 13 décembre 2025

Délibération exécutoire le : 13 octobre 2025

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE

T+33(0)4 50 47 75 60 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com

Bureau d'Etat Civil du Fayet - 49 rue de la Poste - T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64

Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas - T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS LES BAINS DU 08 OCTOBRE 2025**N°2025/205***Coordination Générale – Direction Générale des Services – Culture et patrimoine***PROGRAMMATION DE L'OPERA ITINERANT 2026
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AFFERENTE
DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Rapporteur : Monsieur Gabriel GRANDJACQUES, adjoint au Maire délégué au Patrimoine et à la Culture

La Commune de Saint-Gervais souhaite poursuivre sa politique culturelle d'accessibilité à la culture, en accueillant le Camion-Opéra, opéra itinérant proposé par l'Opéra de Lyon en 2026.

A l'origine de cet Opéra itinérant, le constat est géographique : abolir les frontières qui éloignent les résidents des communes rurales et périurbaines de l'offre culturelle urbaine. Le Camion-Opéra, développé par les équipes techniques de l'Opéra de Lyon avec la Compagnie l'Absente, est soutenu par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Après une première édition en 2025, l'opéra itinérant « *Le Sang du glacier* » sillonnera la Région Auvergne-Rhône-Alpes et propose de s'installer du 18 au 23 mai 2026 à Saint-Gervais, au plus près des glaciers et des alpes qui l'ont inspiré.

VU la volonté de la Commune de contribuer à l'accès à la culture à toutes et tous,

ENTENDU l'exposé,

VU l'avis de la Commission culture et patrimoine du 3 avril 2025,

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** le projet de convention avec l'Opéra de Lyon,
- **DE SOLLICITER** auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie et de la CCPMB une subvention,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention afférente et tous documents se rapportant à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.

Fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus,

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Maire,

Jean-Marc PEILLEX



Le secrétaire de séance
Conseiller municipal,

Clément BERRUEX

